

Le 17 janvier 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

La petite couronne au cœur des transferts d'établissements franciliens

L'attractivité économique des territoires peut être appréhendée par les transferts d'établissements. Chaque année, 25 000 établissements en moyenne changent de commune en provenance, à destination ou au sein de l'Île-de-France. Les trois quarts de ces transferts sont internes à la région et ont lieu le plus souvent en petite couronne.

Les départs d'établissements vers les autres régions sont plus nombreux que les arrivées en Île-de-France. En revanche, la situation est plutôt équilibrée en matière d'emploi.

Au jeu des transferts, l'Île-de-France est déficitaire en nombre d'établissements avec chacune des régions françaises.

En Île-de-France, la mobilité des établissements est forte : c'est la région française qui enregistre le plus grand nombre de transferts intercommunaux par rapport au stock d'établissements existants. Chaque année 25 000 transferts d'établissements sont recensés en Île-de-France. Les trois quarts de ces transferts (18 400) ont lieu à l'intérieur de la région. Parmi le quart restant, les arrivées sont moins nombreuses que les départs (respectivement 2 400 et 4 000). L'Île-de-France perd donc 1 600 établissements tous les ans du fait des transferts ; le solde de la région est de plus déficitaire avec chacune des régions métropolitaines.

Les flux d'emplois s'équilibrent avec les autres régions françaises.

Malgré des départs d'établissements plus importants que les arrivées, la situation est plus équilibrée en matière d'emploi. Les 2 700 emplois transférés tous les ans vers d'autres régions sont compensés par ceux qui arrivent. Ceci s'explique par une taille moyenne des établissements qui emménagent en Île-de-France un peu plus importante que ceux qui partent. Ces établissements fondent leur décision de s'installer dans la région capitale sur des choix économiques, tandis que pour les petits établissements quittant la région, les motivations peuvent renvoyer à des considérations personnelles autant que professionnelles. Ces petits établissements n'ont souvent aucun salarié.

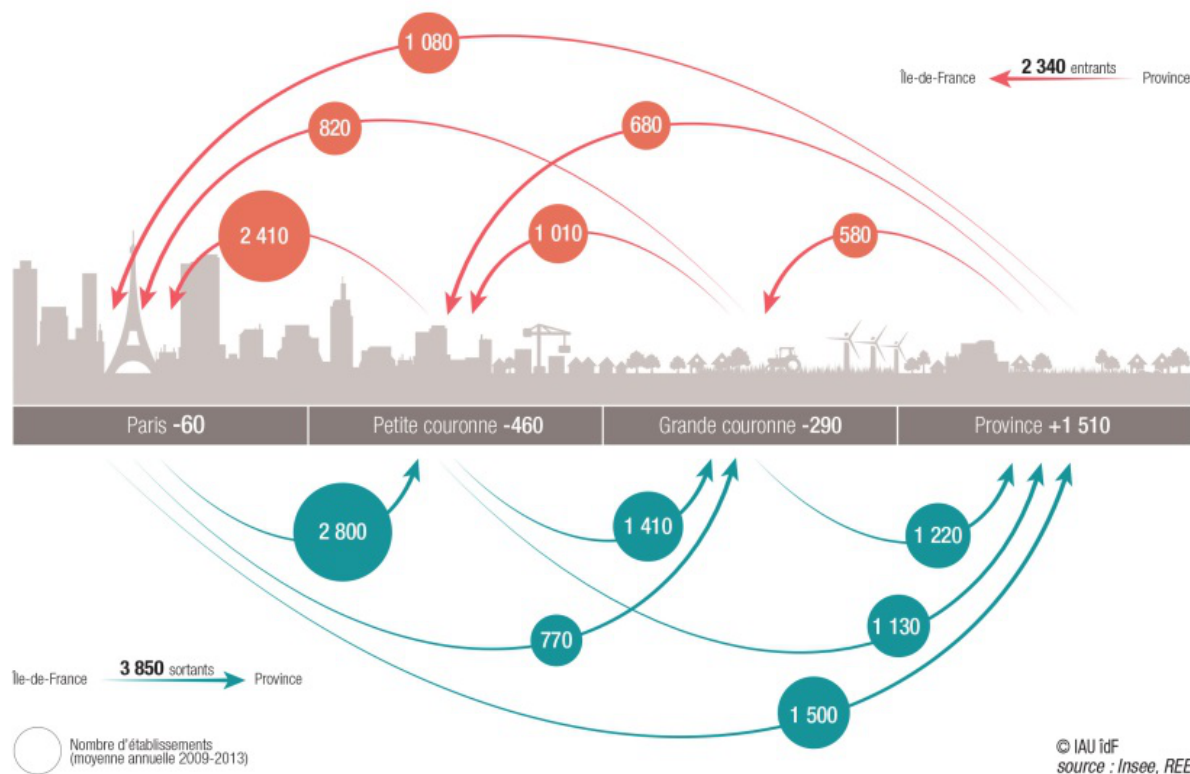
De nombreux transferts dans le secteur des services aux entreprises.

L'intensité des transferts diffère selon le secteur d'activité. Sur la période 2009-2014, un quart des établissements entrants sur le territoire francilien relève du secteur des services aux entreprises, notamment des activités de conseil. Ceux qui sortent exercent également plus souvent dans les services aux entreprises et le commerce, mais aussi dans les activités de la santé humaine, l'enseignement ou l'action sociale (professions paramédicales ou formation continue pour adultes par exemple).

Trois transferts sur quatre ont lieu au sein de l'Île-de-France, surtout en petite couronne.

Sur la période 2009-2014, les transferts sont particulièrement nombreux en petite couronne : 4,2 % des établissements présents viennent de s'y installer ou vont le quitter au cours de l'année, contre 2,4 % à Paris et 2,6 % dans les départements de grande couronne. Cette forte mobilité témoigne d'une part de l'attractivité économique du territoire (implantation de nouvelles entreprises, notamment dans les activités de conseil et communication), mais aussi sans doute de la pression foncière.

Les transferts d'établissements



Lecture : Entre 2009 et 2014, 2 800 établissements par an partent de Paris pour s'installer en petite couronne et 2 410 établissements de petite couronne vont s'installer à Paris; le solde migratoire de Paris est déficitaire (- 60 établissements) ; celui de la province avec l'ensemble de l'Île-de-France est positif (+ 1 510 établissements)

NB : Paris est considéré comme une commune. Les transferts internes (déménagements au sein des arrondissements de Paris, ou des communes de la petite couronne ou de la grande couronne) ne sont pas comptabilisés dans ce schéma.

Retrouvez l'étude sur : www.insee.fr ou www.iau-idf.fr

Contacts presse : **Insee Ile-de-France** : Éric BONNEFOI - eric.bonnefoi@insee.fr 01 30 96 90 51
IAU îdF : Sandrine KOCKI 01 77 49 75 78 / 06 07 05 92 20